

Le petit manuel de l'AFNU

Jeunesse, Paix et Sécurité

Résolution des Nations Unies

Novembre 2019



Youth,
Peace &
Security



ASSOCIATION FRANÇAISE POUR LES NATIONS UNIES



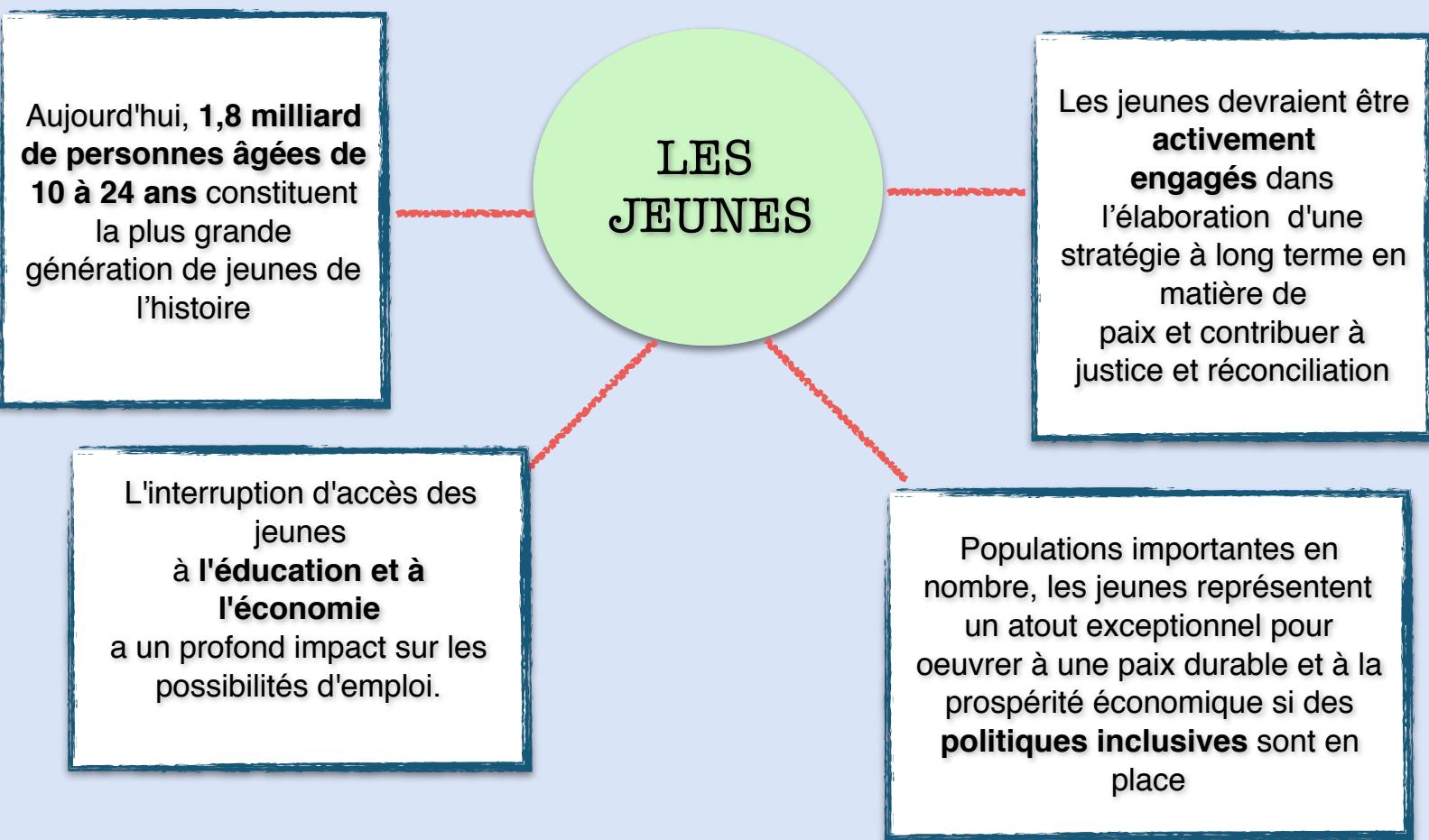
www.afnu.fr



Quelles sont les Résolutions des Nations Unies?

RÉSOLUTION 2250 (2015)

En décembre 2015, le Conseil de Sécurité des Nations Unies a adopté la Résolution 2250, **la première à être entièrement consacrée au rôle important et positif que jouent les jeunes** dans le maintien et la promotion de la paix et de la sécurité internationales. Cette Résolution reconnaît et légitime les efforts des jeunes dans la construction de la paix.



La Résolution a été adoptée à un moment où l'on estime à **600 millions** le **nombre de jeunes vivants dans des milieux fragiles et touchés par un conflit**. Elle s'inscrit contre la montée de la radicalisation et de l'extrémisme violent, surtout chez les jeunes femmes et les hommes. La Résolution encourage les initiatives de **consolidation de la paix et de prévention des conflits par des jeunes**, afin de bâtir des communautés pacifiques et de soutenir la démocratie, dont la gouvernance fait partie.

Cette Résolution reconnaît le rôle important que les jeunes joueront dans la façon dont notre monde s'adaptera aux défis mondiaux contemporains, y compris ceux de la paix et la sécurité »

- Mme Clark, l'Administrateur du PNUD.

Les cinq piliers d'action

1

PARTICIPATION:

- Associer les jeunes et tenir compte de leurs points-de-vue dans les processus de prise de décisions, des négociations aux accords de paix, en passant par la prévention de la violence.

2

PROTECTION:

- Garantir la protection de la vie et des droits fondamentaux des jeunes civils, et mener des enquêtes et exercer des poursuites contre les personnes qui perpètrent des crimes à leur endroit

3

PRÉVENTION:

- Soutenir les jeunes dans la prévention de la violence et la promotion d'une culture de la tolérance et du dialogue interculturel.

4

PARTENARIATS:

- Associer les jeunes à l'élaboration de stratégies de consolidation de la paix par les acteurs locaux et les organes des Nations Unies pendant et après un conflit.

5

DÉSENGAGEMENT ET RÉINTÉGRATION:

- Investir dans la jeunesse touchée par les conflits armés en créant des emplois, en adoptant des politiques d'emploi inclusives et en veillant à promouvoir une culture de la paix à travers l'éducation.

RÉSOLUTION 2419 (2018)

Adoptant à l'unanimité la Résolution 2419 (2018), le Conseil a appelé tous les acteurs concernés à rechercher des moyens d'**accroître la représentation des jeunes** lors de la négociation et de la mise en œuvre des accords de paix, reconnaissant que leur marginalisation était préjudiciable à l'instauration d'une paix durable et à la lutte contre l'extrémisme violent. À cet égard, il a pris note d'une étude indépendante intitulée: étude sur la jeunesse, la paix et la sécurité: «**Les absents de la paix**».

LE CONSEIL

a appelé les États membres à **protéger les établissements d'enseignement** en tant qu'espaces libres de toute violence, veiller à ce qu'ils soient accessibles à tous les jeunes et prendre des mesures pour que les jeunes femmes puissent jouir sur un pied d'égalité de leur droit à l'éducation.

a souligné que le programme jeunesse, paix et sécurité constituait un élément crucial de la **Agenda 2030 pour le développement durable.**

a demandé au Secrétaire général d'envisager d'**inclure dans son rapport les progrès réalisés** en ce qui concerne la participation des jeunes à des processus tels que le désarmement, la démobilisation et la réintégration et des programmes interdépendants de réduction de la violence dans la communauté.

La jeunesse et les objectifs de développement durable (Sustainable Development Goals)

ODD16 - Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable

Prise de décisions inclusive

16.7: Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions

ÉTUDE INDÉPENDANTE SUR LES JEUNES, LA PAIX ET LA SÉCURITÉ (Progress Report)

Le Secrétaire général de l'ONU a nommé en août 2016 un auteur principal indépendant, **Graeme Simpson**, pour rédiger un progress report, ainsi qu'un **groupe consultatif d'experts** composé de **21 chercheurs, praticiens et jeunes leaders**.

Le **Fonds des Nations Unies pour la population** (United Nations Population Fund) et **Peace Building Support Office** (PBSO) ont conjointement assuré les fonctions de secrétariat pour l'élaboration de l'étude, en étroite collaboration avec le Bureau de l'envoyé pour la jeunesse.

Un **comité de pilotage**, composé de **34 partenaires du système des Nations Unies**, de **la société civile et d'organisations non gouvernementales**, d'organisations **intergouvernementales** a supervisé la préparation de l'étude.

L'étude est indépendante et démontre le rôle positif des jeunes dans la consolidation de la paix et propose des **recommandations concrètes** pour que la communauté de la paix et de la sécurité puisse travailler avec les jeunes d'une manière nouvelle. Il s'agit d'un document qui détermine l'agenda, définissant une stratégie pour la mise en œuvre de la Résolution 2250.

En collaboration avec **4 230 jeunes au total**, ainsi que des recherches dans 27 pays, des enquêtes et des exercices de cartographie, l'étude sur les progrès s'appuie sur des **recherches thématiques et spécifiques**, qui démontrent la participation de jeunes à des processus de paix formels et informels, ainsi que les relations entre l'agenda Jeunesse, Paix et Sécurité et les questions de lutte contre l'extrémisme violent, de justice transitionnelle, des médias sociaux.

Cette recherche a également permis d'identifier les lacunes dans les connaissances existantes en matière de jeunesse, de paix et de sécurité



Débat public du Conseil de sécurité des Nations Unies - Maintien de la paix et de la sécurité internationales : les jeunes et la paix et la sécurité, avril 2018

L'étude se divise en quatre parties

1

Lutte contre les stéréotypes et les mythes politiques

- Le chapitre 1 porte sur les conceptions stéréotypées des jeunes et casse certains mythes qui ont conduit à l'adoption d'approches politiques et programmatiques mal inspirées sur les jeunes, la violence et les conflits.

2

Les jeunes pour la paix

- Le chapitre 2 aborde les points de vue des jeunes en matière de paix et de sécurité, et rend compte de l'étendue et de la diversité de leurs contributions à la pérennisation de la paix et à la prévention de la violence.

3

Contrecarrer la « violence de l'exclusion »

- Le chapitre 3 examine le contrat social qui existe entre les jeunes, leur gouvernement et leur communauté. Il offre également une réflexion sur les expériences et les dangers de l'exclusion des jeunes, ainsi que sur les véritables solutions en matière d'inclusion sociale, politique et économique.

4

Du dividende démographique aux dividendes de la paix

- Le chapitre 4 fournit des recommandations et un cadre permettant d'établir des partenariats avec les jeunes et d'investir en leur faveur afin de promouvoir leur inclusion et de prévenir la violence, des objectifs qui sont au cœur de la stratégie de mise en œuvre du programme pour les jeunes, la paix et la sécurité.



ASSOCIATION FRANÇAISE POUR LES NATIONS UNIES



Le petit manuel de l'AFNU

www.afnu.fr

